



Notice explicative relative au concours des Contrats Doctoraux 2026 de l'Ecole Doctorale SJPEG

Qui peut candidater ?

Peuvent candidater à ce concours les étudiant.e.s réunissant les conditions pour être autorisé.e.s à s'inscrire en doctorat, dès lors qu'il s'agit d'une première inscription ou d'une deuxième inscription en doctorat (le contrat doit en effet être signé au plus tard un an après la date de première inscription en doctorat ; au-delà d'un an, une dérogation doit être demandée au Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine).

L'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022, précise notamment : « L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale. Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. (...) ».

Sans que cela soit réglementairement obligatoire, il reste vivement conseillé aux candidats d'avoir soutenu leur mémoire de Master 2 avant l'audition au concours de Contrats Doctoraux ; en effet, la commission considère que le mémoire de Master 2 constitue une information importante pour apprécier les capacités du/de la candidat.e à mener des travaux de recherche.

Profil recherché

Les doctorant.e.s contractuel.e.s que la commission de l'ED SJPEG entend recruter devront être des candidat.e.s d'excellence, au cursus universitaire éloquent, très motivé.e.s par la recherche et vivement désireux.se de s'insérer dans une des équipes de recherche relevant de notre Ecole Doctorale (il est obligatoire de prendre contact avec la direction d'un laboratoire d'accueil rattaché à l'ED SJPEG, notamment pour pouvoir insérer le sujet de thèse dans les axes de recherche du laboratoire) ; le projet de thèse qu'ils/elles présenteront devant le jury devra être original et porteur, mais également réaliste dans son ampleur (pour être compatible avec l'achèvement de la thèse **en trois ou quatre ans**) ; ce projet de thèse devra avoir reçu en amont le soutien écrit d'un membre de notre Ecole Doctorale qui est habilité à diriger des thèses (professeur.e, directeur/trice de recherche, maître.ese de conférences titulaire de l'HDR ou tout.e chercheur.e titulaire de l'HDR). Les candidat.e.s devront s'engager, au cas où ils ou elles seraient recruté.e.s comme doctorant.e.s contractuel.le.s, à se consacrer à leur travail de thèse, à l'exclusion de toute autre activité que celles prévues à l'article 3 du décret du 29 août 2016.

Contenu des dossiers de candidature

- lettre de motivation, de style libre, **démontrant l'excellence de la candidature (une liste indicative des critères d'excellence qui peuvent servir de référence à la lettre de motivation se trouvent dans le vade-mecum de l'ED SJPEG par. B.1.1. v. <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg>)**, explicitant l'intérêt pour la thèse et le projet professionnel envisagé à l'issue de la thèse
- curriculum vitae de style libre, avec photo récente
- formulaire administratif de demande de Contrat Doctoral (téléchargeable sur la page Web de l'ED)
- projet de thèse (thème ou sujet, originalité, intérêt, problématique, sources qui seront mobilisées, etc.), **cinq pages dactylographiées maximum** avec bibliographie indicative. Le projet de thèse peut être rédigé en langue anglaise à condition d'être accompagné d'un résumé d'une page en langue française.
- avis écrit, daté et signé, de la direction de thèse pressentie (formulaire téléchargeable sur la page Web de l'ED)
- relevé officiel des notes obtenues de la L1 (3 années) au Master 1 et relevé officiel ou certifié conforme, définitif ou provisoire du Master 2
- mémoire de Master ou rapport de stage

L'avis écrit, daté et signé, de la direction du laboratoire d'accueil (formulaire téléchargeable sur la page Web de l'ED) sera transmis directement à l'ED.

En outre, pour les doctorant.e.s déjà inscrit.e.s en doctorat depuis un an au plus, il est demandé de surcroît de fournir les pièces suivantes au dossier :

- un descriptif précis de l'état d'avancement de la thèse, qui permettra à la commission de situer clairement ce qu'a fait la doctorante ou le doctorant lors de sa première année, et ce qui lui reste à faire
- les éléments de contenu déjà rédigés (plan, développements...)
- un avis motivé du directeur de thèse sur l'état d'avancement des travaux du doctorant

L'attention des candidat.e.s est attirée sur la nécessité de fournir, sous peine d'irrecevabilité du dossier, toutes les informations demandées, et de bien vérifier, par eux-mêmes, l'absence de toute omission ou de toute erreur matérielle dans leur dossier.

Calendrier du concours

Lundi 24 août 2026 : date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'ED SJPEG :

Tout dossier incomplet ou reçu après le Lundi 24 août 2026 sera irrecevable.

Attention : les candidat.e.s doivent prendre contact avec le laboratoire de rattachement, suffisamment de temps avant la date limite du 24 août 2025, pour solliciter l'avis de la direction de laboratoire. Cet avis n'a pas à figurer dans le dossier déposé par les candidat.e.s. Il sera transmis directement par la direction de laboratoire à l'Ecole doctorale.

Mardi 01 septembre 2026 à 17h : réunion de la commission de sélection des candidat.e.s auditionné.e.s suivie de la publication des résultats des présélections et heures de passage pour les auditions sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidat.e.s et directions de thèse concernés.

Vendredi 04 septembre 2026 à partir de 9h30 : auditions des candidat.e.s. suivies en fin de journée de proclamation des résultats avant affichage des résultats du concours sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidat.e.s et directions de thèse concernés.

Dispositifs autorisés lors des auditions

La composition de la commission sera communiquée aux candidat.e.s auditionné.e.s au moment de la convocation.

Les auditions auront lieu en présentiel, sauf résidence à l'étranger ou motifs de santé.

La direction de thèse ne peut pas assister à l'audition.

Déroulement de chaque audition : en dix minutes au maximum, la candidate ou le candidat se présente et expose son projet de thèse avant échanges avec les membres de la commission (en quinze minutes maximum).

L'usage d'un diaporama de type Powerpoint ou tout autre support est autorisé **avec obligation** de le transmettre par mail au plus tard à **15h00 le jeudi 03 septembre 2026** à l'adresse ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr .

La langue anglaise est admise lors de la présentation. La candidate ou le candidat en prévient l'ED (ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr) dès la réception de l'admission à l'audition et devra transmettre un résumé en français de la présentation au plus tard à 15h00 le jeudi 03 septembre 2026.

FAQ concernant la recevabilité des candidatures

1. Peut-on présenter le concours sans être titulaire d'un M2 lors de la date limite de dépôt des candidatures ?

En pratique, une candidature est-elle recevable si elle émane d'un étudiant en attente des résultats du jury du M2, notamment pour cause de stage, pour cause de seconde session d'examen en attente de validation, de jury tardif, etc. ?

Sans que cela soit réglementairement obligatoire, **il est très vivement conseillé aux candidat.e.s d'avoir soutenu leur mémoire de Master 2 avant l'audition au concours de Contrats Doctoraux** ; en effet, la commission considère que le mémoire de Master 2 constitue une information importante pour apprécier les capacités du/de la candidat.e à mener des travaux de recherche.

En outre, les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un M2 dont le jury ne s'est pas encore réuni à la date limite de dépôt des candidatures verront leur candidature considérée comme recevable s'ils produisent dans leur dossier une attestation du/de la responsable du M2 estimant que, selon toute vraisemblance, compte tenu notamment des résultats déjà connus et validés, elles/ils obtiendront ce M2, et cela avec des résultats très satisfaisants (ce qui n'engage pas pour autant le jury du M2). Si le candidat ou la candidate est sélectionné.e, la signature du contrat doctoral ne pourra pas intervenir avant que les résultats du M2 soient connus et que le master soit acquis fermement et définitivement.

2. Peut-on se présenter plusieurs fois au concours ?

Dans l'hypothèse où vous auriez déjà tenté antérieurement le concours de Contrat Doctoral à l'ED SJPEG (ou ailleurs), vous pouvez règlementairement vous présenter de nouveau cette année au concours de Contrats Doctoraux de l'ED SJPEG, à la condition cependant que vous ne soyez pas inscrit(e) en thèse depuis plus d'un an au moment du concours

Au-delà, l'attribution du contrat doctoral est soumise à dérogation du conseil scientifique de l'UL, qui dans le passé, s'est clairement prononcé contre ces demandes de dérogations qui ne correspondent pas à la politique scientifique souhaitée par l'Université).

3. Un sujet de thèse par candidat, plusieurs sujets par candidat et/ou plusieurs candidats par sujet ?

La commission du concours des Contrats Doctoraux entendra, en principe, un.e candidat.e par sujet, sauf si, à la demande explicite d'une direction de thèse, cette dernière souhaite mettre en compétition, sur un de ses sujets, plusieurs candidat.e.s. Bien que cette option soit tout à fait envisageable, elle n'a en pratique jamais été exercée au sein de l'ED SJPEG. En revanche, aucun.e étudiant.e ne sera autorisé.e à candidater sur plusieurs sujets à la fois (car cela impliquerait qu'il/elle soit auditionné.e plusieurs fois alors même qu'elle/il aurait du mal à convaincre la commission qu'il/elle s'engage d'emblée à fond en faveur d'un sujet particulier).

En définitive, un.e étudiant.e candidate à l'ED SJPEG de l'Université de Lorraine sur UN sujet de thèse et UN seul. Elle/il a, par ailleurs, la possibilité de postuler dans une autre Ecole Doctorale en parallèle.